



Région Ile-de-France
5.000.000.000 d'euros
Programme d'émission de titres
(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent Supplément (le « **Supplément** ») complète, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base du 4 décembre 2012 (le « **Prospectus de Base** ») visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°12-587 en date du 4 décembre 2012, préparé par la Région Ile-de-France (« **Région Ile-de-France** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres d'un montant de 5.000.000.000 d'euros (Euro Medium Term Note Programme) (le « **Programme** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « **Directive Prospectus** »),

Le présent Supplément a été préparé d'une part, pour présenter le Budget de l'année 2013 de l'Emetteur, et d'autre part, afin de procéder au relèvement du plafond du programme d'émission de titres de 4.000.000.000 d'euros à 5.000.000.000 d'euros et d'apporter une modification rédactionnelle au prospectus de base, conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus 2003/71/CE.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux bureaux de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, (ii) sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et (iii) sur le site Internet de l'Emetteur (<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/le-conseil-regional/laction-du-conseil-regional/budget-et-finances/>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

TABLE DES MATIERES

1- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	3
2- LE BUDGET 2013 DE LA REGION ILE-DE-FRANCE	3
3- AUGMENTATION DU MONTANT NOMINAL TOTAL DU PROGRAMME	14
4 – MODIFICATIONS DU PROSPECTUS DE BASE	14

1- Informations concernant l'Emetteur

Dénomination légale de l'Emetteur

L'émetteur est la Région Ile-de-France, collectivité locale.

Siège

La Région Ile-de-France a son siège au 33 rue Barbet de Jouy à Paris (75007).

Le numéro de téléphone du siège de la Région Ile-de-France est le 01 53 85 53 85.

2- Le Budget 2013 de la Région Ile-de-France

Le budget primitif (BP) 2013 a été adopté le 21 décembre 2012.

Face à une conjoncture difficile et malgré des ressources contraintes, la Région entend poursuivre la mise en œuvre des engagements pris devant les Franciliens et répondre à leurs attentes en matière d'emploi, d'éducation, de résorption des inégalités territoriales et de redynamisation de l'économie locale.

En l'attente des changements annoncés en matière institutionnelle avec le lancement d'un nouvel acte de la décentralisation, qui devrait mettre de nouveaux outils à disposition des régions, le budget 2013 est un budget responsable, prudent et robuste, affichant des priorités complémentaires de celles affichées à l'échelon national. Il maintient un haut niveau d'investissement tout en conservant la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Deux priorités peuvent être dégagées :

- Le développement des dispositifs en faveur de l'emploi, première préoccupation des Franciliens ;
- Le soutien à l'investissement, enjeu essentiel pour l'emploi, la résorption des inégalités et la valorisation de l'économie francilienne.

2.1 Les grandes lignes du budget 2013

Le montant du BP s'établit à 4 729,93 millions d'euros en légère diminution de 0,9% par rapport au BP 2012 (4 772,12 millions d'euros).

Ce montant de dépenses se ventile comme suit :

- 1 953,09 millions d'euros pour le budget d'investissement, dont 1 631,09 millions d'euros pour les dépenses d'investissement hors dette et hors mouvements financiers divers,
- 2 776,84 millions d'euros pour le budget de fonctionnement, dont 2 571,87 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement hors dette et hors mouvements financiers divers.

Le montant total des crédits prévus pour la charge de la dette et les divers mouvements financiers s'élève à 526,97 millions d'euros dont 508,97 millions d'euros pour la charge de la dette.

Les montants des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) ont été respectivement fixés pour 2013 à 2 247,22 millions d'euros pour les AP en investissement et 2 286,56 millions d'euros pour les AE en fonctionnement.

En matière de ressources, les recettes permanentes (recettes hors emprunt) prévues au BP au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 3 979,103 millions d'euros, soit une augmentation de 1,6% par rapport au BP 2012. L'autorisation d'emprunt a pour sa part été fixée à 750,831 millions d'euros, soit un montant inférieur de 12,3% au BP 2012.

Le taux d'épargne de gestion¹ ressort ainsi au BP 2013 à environ 25%, pour un taux d'épargne nette² de près de 10% et un taux d'autofinancement³ de 54%.

¹ Recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement (hors charges financières) / Recettes de fonctionnement.

² Epargne de gestion – charges financières – amortissement du capital emprunté / Recettes de fonctionnement.

³ Epargne nette + Recettes réelles d'investissement / Dépenses d'investissement hors dette.

L'équilibre du budget 2013 se présente comme suit :

LES GRANDES MASSES DU BUDGET POUR 2013

en millions d'euros

	BP 2012	BP 2013		Evolution
LES RECETTES				
Les recettes permanentes	3 915,557	3 979,103	84,1%	1,6%
<i>La fiscalité régionale (1)</i>	1 045,994	1 063,635		1,69%
<i>Les autres recettes fiscales (2) (hors TIPP)</i>	402,701	1 429,315		2,49%
<i>La TIPP (yc modulation)</i>	991,950	986,368		-0,6%
<i>Les dotations</i>	1 166,635	1 167,249		0,05%
<i>Les autres recettes (3)</i>	308,277	318,904		3,45%
L'emprunt	856,561	750,831	15,9%	-12,3%
TOTAL DES RECETTES	4 772,118	4 729,934		
LES DEPENSES				
Les dépenses de fonctionnement	2 740,885	2 776,840	58,7%	1,3%
Fonctionnement hors dette (4)	2 543,575	2 571,869		1,11%
<i>dont fonctionnement sectoriel</i>	2 364,742	2 393,070		1,20%
<i>dont fonctionnement de l'institution régionale</i>	178,833	178,799		-0,02%
Charge de la dette (5)	194,310	201,971		3,94%
Autres mouvements financiers	3,000	3,000		0,00%
Les dépenses d'investissement	2 031,233	1 953,094	41,3%	-3,8%
Equipement hors dette	1 736,233	1 631,094		-6,06%
<i>dont équipement sectoriel</i>	1 711,280	1 608,444		-6,01%
<i>dont équipement de l'institution régionale</i>	24,953	22,650		-9,23%
Charge de la dette (6)	285,000	307,000		7,72%
Autres mouvements financiers	10,000	15,000		50,00%
TOTAL DES DEPENSES	4 772,118	4 729,934	100,0%	-0,9%
AUTORISATIONS DE PROGRAMME	2 301,045	2 247,215		-2,3%
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	2 224,812	2 286,564		2,8%

(1) Recettes nettes du prélèvement opéré au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et de péréquation relative à la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et à la taxe sur les cartes grises.

(2) Redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la TLE, taxe sur les bureaux et contribution au développement de l'apprentissage.

(3) y compris flux sur swaps et y compris incidence des intérêts courus non échus (ICNE).

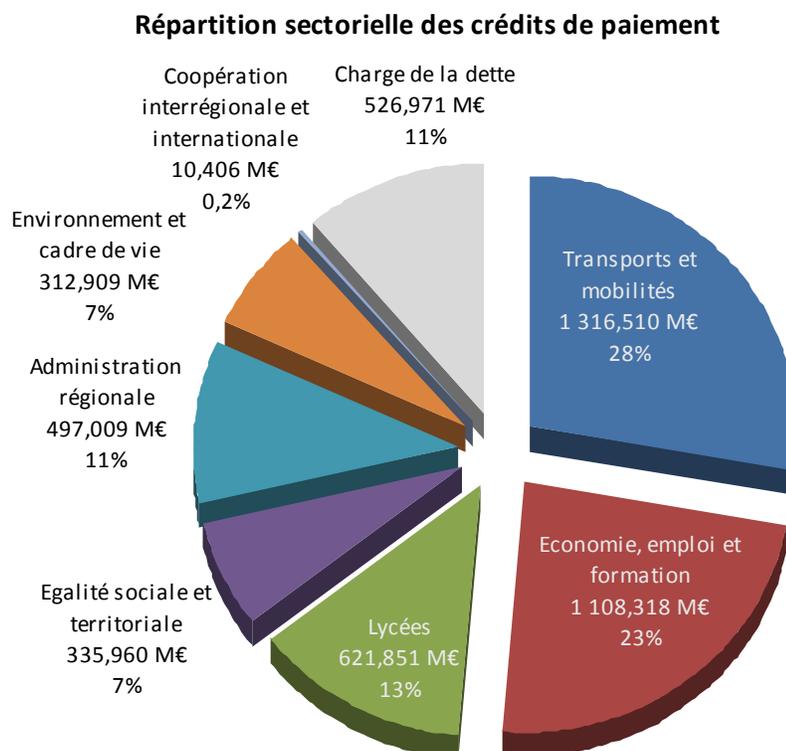
(4) Dépenses hors FNGIR (668,885 M€).

(5) y compris frais financiers divers et incidence ICNE.

(6) hors mouvement sur les lignes de crédit long terme à encours variable (opérations de trésorerie et refinancement).

2.2 - Les dépenses prévues au budget 2013 : Des politiques exemplaires de lutte contre les effets de la crise

La répartition sectorielle des crédits est la suivante :



Ainsi, les dépenses concernant les transports, les lycées, l'économie, l'emploi et la formation représentent 69% des dépenses totales.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	Montant en M€	en % du total	Montant en M€	en % du total
Transports et mobilités	858,850	38,2%	546,200	28,0%
Economie, emploi et formation	288,752	12,8%	193,300	9,9%
Lycées	405,144	18,0%	381,244	19,5%
Egalité sociale et territoriale	413,950	18,4%	294,050	15,1%
Administration régionale	9,619	0,4%	22,650	1,2%
Environnement et cadre de vie	264,850	11,8%	189,250	9,7%
Coopération interrégionale et internationale	6,050	0,3%	4,400	0,2%
Total hors dette	2 247,215	100%	1 631,094	83,5%
Dette et autres mouvements financiers			322,000	16,5%
Total	2 247,215	100%	1 953,094	100%

LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	Montant en M€	en % du total	Montant en M€	en % du total
Transports et mobilités	770,310	33,7%	770,310	30,0%
Economie, emploi et formation	992,620	43,4%	915,018	35,6%
Lycées	276,607	12,1%	240,607	9,4%
Egalité sociale et territoriale	47,450	2,1%	41,910	1,6%
Administration régionale	63,370	2,8%	474,359	18,4%
Environnement et cadre de vie	130,077	5,7%	123,659	4,8%
Coopération interrégionale et internationale	6,130	0,3%	6,006	0,2%
Total hors dette	2 286,564	100%	2 571,869	100%
Dette et autres mouvements financiers			204,971	
Total	2 286,564	100%	2 776,840	100%

2.2.1 - Soutenir et dynamiser l'économie, favoriser l'accès à l'emploi

- *La politique de développement économique et d'innovation*

La mise en œuvre de la Stratégie régionale de développement économique (SRDEI) se poursuit avec pour objectif la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne. Le budget 2013 prévoit, en investissement, une enveloppe de 128,6 M€ en AP et de 82,25 M€ en crédits de paiement et, en fonctionnement, de 52,7 M€ en AE et 43,4 M€ en crédits de paiement.

Dans le contexte de crise économique, la Région entend notamment renforcer les différents outils de soutien au financement des entreprises dans lesquelles elle s'est investie (capital investissement, prêts participatifs, prêts d'honneur, garanties d'emprunt, aide au sauvetage, primes aux créateurs reconnus par l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE),...).

Cette action conduira à accentuer le partenariat avec OSÉO mais aussi à s'impliquer tout particulièrement dans la mise en place de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Les projets d'immobilier d'entreprises et d'Écopoles seront à nouveau fortement accompagnés. Enfin, les crédits consacrés à l'Économie Sociale et Solidaire, priorité de la SRDEI, permettront de reconduire le dispositif de primes attribuées aux bénéficiaires des microcrédits de l'ADIE et aux repreneurs.

En matière d'innovation, les crédits maintiennent le soutien aux projets collaboratifs de recherche des pôles de compétitivité et doivent également permettre l'accompagnement de nouveaux projets des Instituts d'Excellence en matière d'Énergie « décarbonée ».

Second volet de l'aide à l'innovation, les différents dispositifs d'accompagnement des entreprises sont également reconduits, principalement dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation et pour la Conversion Écologique et Sociale (FRICES).

Enfin, l'aide au développement du territoire numérique doit déboucher sur le déploiement d'infrastructures très haut débit en lien avec la Stratégie de Cohérence Régionale en Aménagement Numérique (SCORAN) et pourra compter avec la Fonderie sur un organisme associé aux missions renouvelées.

Le Tourisme, atout majeur pour le rayonnement et l'économie régionale, peut compter sur des enveloppes budgétaires (5 M€ en AP et 3,50 M€ en crédits de paiement, 24,60 M€ en AE comme en crédits de paiement) qui permettent de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie régionale de développement du tourisme et des loisirs 2011-2016 (SRDTL), notamment à travers le Fonds de développement touristique régional (FDTR).

□ *La politique de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi*

La Région a un rôle essentiel à jouer, aux côtés de l'Etat, tant pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, par la formation et l'alternance que pour développer les compétences et les qualifications des demandeurs d'emploi et des salariés fragilisés par la crise.

Concernant la formation professionnelle, le budget s'élève à 277,97 M€ en AE et à 262,38 M€ en crédits de paiement. Il doit permettre de soutenir les missions locales et les structures d'aides à l'information et à l'orientation, les mesures d'insertions professionnelles proprement dites plus spécifiquement tournées vers les jeunes sans qualification âgés de 16 à 25 ans et les publics les plus en difficultés ainsi que la formation qualifiante des demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

Enfin, les conditions d'un accompagnement social satisfaisant des stagiaires de la formation professionnelle au travers de la rémunération et/ou de la protection sociale qui leur est ouverte et aussi des fonctions d'hébergement et de restauration assurées par l'AFPA, seront renforcées.

Concernant la politique d'apprentissage, l'enveloppe s'élève, en investissement, à 37,10 M€ d'AP et 21,90 M€ en crédits de paiement. Elle est de 364,6 M€ en AE et de 334,6 M€ en crédits de paiement en fonctionnement dont l'essentiel porte sur le financement des Centres de formation d'apprentis (CFA) afin de soutenir le développement quantitatif mais aussi qualitatif de cette voie de formation qui constitue l'une des clefs de la bataille pour l'emploi des jeunes.

Concernant l'ensemble des financements liés à la politique en faveur de l'emploi (53 M€ en AE et 41,6 M€ en crédits de paiement), la Région entend participer à la réussite des « emplois d'avenir » lancés par le gouvernement en prenant en charge la formation de ces jeunes dans le cadre des dispositifs de droit commun et en participant à la prise en charge du coût des emplois en CDI dans les structures associatives franciliennes. L'articulation entre ce programme national et le dispositif régional de soutien aux emplois associatifs, « Emplois tremplins » sera également approfondie.

□ *Le développement des formations sanitaires et sociales*

Le développement des formations sanitaires et sociales entend satisfaire les forts besoins identifiés sur notre territoire, liés au vieillissement de la population, à la précarité croissante des populations les plus fragiles, à la jeunesse de la population francilienne ainsi que du fort taux d'activité des femmes en Ile-de-France.

Il s'agit également d'assurer l'accès à un emploi durable et non délocalisable, accessible à des bas niveaux de qualification, notamment niveau V (équivalent brevet d'études professionnelles (BEP) et certificat d'aptitude professionnelle (CAP)). Complémentaire, le troisième objectif est de répondre aux fortes tensions constatées sur le marché du travail, avec une majorité d'employeurs qui confirme de réelles difficultés pour réaliser les recrutements nécessaires au fonctionnement quotidien de leurs établissements et de nombreux postes vacants.

Dans cette optique la Région financera en 2013 l'augmentation du nombre de places dans les instituts de formation en donnant la priorité aux métiers les plus en tension d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants et d'infirmier.

Au total, l'enveloppe budgétaire s'élève à 172,50 M€ en AE et crédits de paiement.

□ *L'enseignement supérieur et la recherche*

Les ambitions et les crédits associés à ce secteur sont à l'image des deux priorités fortes données au budget 2013 : l'emploi par le financement d'allocations de recherche, notamment dans le cadre des réseaux thématiques de recherche labellisés « Domaines d'intérêt majeur » et l'investissement public avec l'entrée en phase travaux de plusieurs opérations immobilières d'enseignement supérieur inscrites au Contrat de projets Etat Région (CPER) ;

Les budgets dédiés à la recherche (43 M€ d'AP et 30,25 M€ de crédits de paiement, 31,4 M€ d'AE et 21,21 M€ de crédits de paiement) et ceux consacrés à l'enseignement supérieur (69,20 M€ d'AP et 52,40 M€ de crédits de paiement – 9,40 M€ d'AE et 10,65 M€ de crédits de paiement) doivent satisfaire ces ambitions.

2.2.2 – Les transports et les mobilités, première priorité régionale en matière d’investissement

Le budget d’investissement s’élève à 858,85 M€ en AP et 546,10 M€ en crédits de paiement (cette dernière dotation marquant une progression de près de 2% par rapport à 2012 en raison de l’entrée en chantier de plusieurs opérations).

Les priorités demeurent les mêmes : améliorer l’existant et offrir de meilleures conditions de voyage aux usagers, créer une offre nouvelle adaptée à l’évolution des besoins de mobilité et mettre en place une tarification plus juste et solidaire.

Le maintien d’un niveau d’investissement élevé doit également contribuer, dans une conjoncture économique difficile, à soutenir l’activité économique et l’emploi, à renforcer l’attractivité des grands pôles d’activités franciliens et à désenclaver certaines zones d’habitat encore mal desservies.

- *Les transports en commun (623,85 M€ en AP – 390,20 M€ en crédits de paiements)*

Les dotations budgétaires marquent un nouvel effort important pour la poursuite du Plan de mobilisation pour les transports, au travers de l’achèvement d’opérations du contrat de projets 2007-2013, de la poursuite des opérations inscrites au plan Espoir Banlieues et de la Convention particulière transports.

- *Les mobilités (166 M€ en AP – 144 M€ en crédits de paiements)*

L’année 2013 doit voir le lancement de la phase d’enquête publique autour du nouveau Plan des Déplacements Urbains pour l’Île-de-France (PDUIF). Plusieurs projets de transports en commun en site propre (TCSP) sont également prévus, notamment dans le cadre des contrats particuliers conclus avec les départements.

- *Le transport de marchandises en site propre (69 M€ en AP – 12 M€ en crédits de paiements)*

La Région entend à nouveau valoriser la localisation centrale de l’Île-de-France en poursuivant l’aménagement des voies navigables et ferrées et en participant à la modernisation des grandes plateformes logistiques dans la perspective de réduire la part du fret routier.

Le budget de fonctionnement s’élève à 770,31 M€ en AP et crédits de paiement, en progression de 1,6% par rapport à 2012.

Outre le règlement de la contribution de la Région au budget du Syndicat des transports d’Île-de-France (STIF), il assure le financement des mesures tarifaires de solidarité à hauteur de 139,115 M€ (tarification sociale, Imagine’R et mesure en faveur des jeunes en insertion lancée en 2011) et des équipements adaptés pour le déplacement des personnes à mobilité réduite.

2.2.3 - Les lycées, un effort en investissement toujours très soutenu

L’enseignement secondaire constitue un enjeu majeur pour l’Île de France. L’enveloppe en investissement (405,144 M€ d’AP et 381,244 M€ de crédits de paiement) fait écho à l’adoption du nouveau programme prévisionnel d’investissement pour la période 2012-2022.

Celui-ci a défini les grandes priorités régionales au regard des évolutions démographiques, des besoins patrimoniaux et de la réduction des inégalités sociales et scolaires, en lien avec les travaux de l’Observatoire francilien de la réussite scolaire et de la mixité sociale.

Parallèlement, ce budget poursuit la mise en œuvre du Plan climat à travers le programme de rénovation thermique des établissements. Il maintient également les crédits réservés à l’équipement pédagogique des établissements, en vue notamment de poursuivre le développement des espaces numériques de travail (ENT) dans les lycées franciliens et de satisfaire les engagements en matière de déploiement des réseaux très haut débit pris au titre des contrats particuliers avec les Départements.

Le budget de fonctionnement (276,61 M€ d'AE et 240,61 M€ de crédits de paiement) traduit le très fort engagement régional consenti pour l'entretien des établissements, mais aussi pour accompagner la scolarité des élèves et offrir à tous les mêmes conditions de réussite à travers la gratuité des manuels scolaires, l'aide régionale à la demi-pension ou encore la lutte contre le décrochage.

Il est également prévu en 2013 de mettre en œuvre de la nouvelle politique de maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie, conformément au plan climat, avec la reprise en gestion régionale de la fourniture du gaz pour le chauffage des 277 lycées utilisant cette source d'énergie.

2.2.4 - La poursuite de la réduction des inégalités sociales et territoriales

L'aménagement du territoire francilien

Le budget 2013 confirme le soutien constant de la Région aux nombreux projets portés par les collectivités territoriales franciliennes pour améliorer leur quotidien et leur permettre l'accès à des infrastructures, des logements, des équipements ou à des espaces verts.

En investissement (104,85 M€ d'AP et 74,60 M€ de crédits de paiement), comme en fonctionnement (31,60 M€ d'AE et 29,86 M€ de crédits de paiement), il contribue à réduire les inégalités territoriales et à favoriser l'essor d'une Ile-de-France plus juste, solidaire et dynamique.

Les dotations doivent notamment accompagner la révision du Schéma Directeur en Ile-de-France (SDRIF) , permettre de tenir les engagements pris dans le cadre du Contrat de projets, qu'il s'agisse des Territoires d'intérêt régional et national, du soutien à des territoires présentant des dynamiques de cohésion et d'innovation ou des projets « Nouveaux Quartiers Urbains », dispositif d'initiative régionale et enfin de poursuivre la politique contractuelle régionale propre, désormais adossée à trois dispositifs : les contrats ruraux, le dispositif d'Aménagement et Développement Rural et surtout le Contrat régional territorial.

Par ailleurs, la Région reconduit sa politique de soutien aux programmes d'actions, au fonctionnement et aux investissements des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

La politique en faveur du logement social

Alors que la crise économique accentue encore les difficultés de logement que rencontrent de nombreux Franciliens, la Région maintient d'importants moyens d'intervention en investissement (193 M€ d'AP et 152,30 M€ de crédits de paiement), en pleine synergie avec les orientations nouvelles impulsées par l'Etat et les mesures attendues pour dynamiser la production de logements sociaux.

Les inscriptions budgétaires assurent le nouveau dimensionnement du soutien régional au portage foncier ou immobilier d'opérations de création de logements locatifs sociaux ou de redressement de copropriétés en difficulté, par la mobilisation de prêts sur fonds d'épargne par la CDC dont les intérêts sont pris en charge par la Région.

Elles doivent également permettre l'engagement d'une action massive de lutte contre la précarité énergétique pour traiter le bâti le moins performant. Parallèlement, l'effort en faveur du logement des jeunes, des apprentis et des étudiants est maintenu avec un rééquilibrage des moyens entre les différents publics.

Le volet fonctionnement de l'intervention régionale (1,30 M€ en AE et 1,25 M€ en crédits de paiement) permet la poursuite des actions engagées avec les différents partenaires de la Région en matière de logement des jeunes (comme par exemple le dispositif expérimental Solizen qui facilite le logement des jeunes à des niveaux de loyers inférieurs aux prix du marché), de développement durable et d'adaptation des logements, en faveur des femmes victimes de violences.

L'amélioration de la sécurité

Les dotations maintenues en investissement (26,10 M€ d'AP et 14,15 M€ de crédits de paiement) comme en fonctionnement (5,55 M€ d'AE et 4,70 M€ de crédits de paiement) réaffirment l'effort régional dans chacun des secteurs d'intervention qu'il s'agisse de développer des actions locales de prévention et d'accès au droit, de

renforcer les conditions de sécurité dans les lycées, les propriétés régionales, les transports ou de soutenir l'implantation locale des forces de l'ordre sur son territoire.

□ *Le renouvellement urbain*

Alors que des réflexions et consultations sont engagées sur l'avenir de la politique de la ville au niveau national, le budget 2013 augmente significativement l'enveloppe allouée à la politique en faveur du renouvellement urbain (90 M€ d'AP et 53 M€ de crédits de paiement) à travers deux dispositifs : les projets pluriannuels de rénovation urbaine, dans le cadre du partenariat avec l'ANRU et les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

□ *La politique sanitaire et sociale (hors formations sanitaires et sociales)*

L'effort en investissement est maintenu en 2013 (75,7 M€ en AP et 52,35 M€ en crédits de paiement) : soutien aux établissements de prise en charge des malades du VIH-Sida, aux établissements dédiés aux addictions, aux antennes de soins pour personnes très désocialisées, aux structures d'accueil et d'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap.

En fonctionnement (11,49 M€ d'AE et 11,4 M€ de crédits de paiement), les publics socialement fragilisés sont également les premiers ciblés qu'il s'agisse d'actions de prévention, du développement de la complémentaire santé à destination des jeunes précaires ou du renforcement de l'offre de soins avec la conclusion de contrats d'exercice sanitaire favorisant l'installation de jeunes professionnels de santé dans les territoires en zone déficitaire.

2.2.5 - Des initiatives régionales pour améliorer le cadre et la qualité de vie des franciliens

□ *La politique environnementale, énergétique et agricole*

La politique environnementale, agricole et énergétique de la Région traduit son engagement pour la conversion écologique et sociale de l'Île-de-France dans ses différents domaines d'action en matière de prévention et gestion des déchets, d'énergie, de qualité de l'air ou de patrimoine naturel.

Les enveloppes budgétaires pour 2013, en investissement (104,80 M€ d'AP et 79,05 M€ de crédits de paiement) comme en fonctionnement (36,70 M€ d'AE et 34,20 M€ de crédits de paiement), doivent maintenir ce niveau d'intervention.

L'année 2013 correspond notamment à la mise en œuvre des nouvelles politiques en matière d'énergie (lutte contre la précarité énergétique, réduction de la consommation énergétique des bâtiments ou encore au développement des énergies locales) et de l'eau (opérations de maîtrise des ruissellements et de prévention du risque inondation attendues dans plusieurs contrats de bassin).

La politique dans le domaine de l'agriculture sera largement orientée par les conclusions du groupe des Ecociliens qui a mis en lumière de nouvelles priorités, notamment en matière de maîtrise de la consommation du foncier agricole et de développement des circuits courts.

Enfin, et après son évaluation, un second souffle sera donné à la démarche de l'Agenda 21 dont il conviendra de renforcer la partie « exemplarité » et améliorer le suivi par le développement d'indicateurs.

Pour mettre en œuvre cette politique, la Région pourra à nouveau s'appuyer sur les compétences de ses organismes associés et sur les travaux des différents observatoires régionaux.

□ *La politique régionale en faveur de la culture*

La politique culturelle régionale s'inscrit en 2013 dans la continuité, à la fois au service du citoyen francilien et adaptée aux besoins des créateurs et professionnels, soucieuse de favoriser son équilibre sur l'ensemble du territoire. La Région entend réaffirmer son engagement envers le monde de la culture en maintenant de façon volontariste ses modalités très variées d'intervention, en direction du cinéma et de l'audiovisuel, du spectacle vivant, du livre et de la lecture mais aussi des patrimoines.

L'enveloppe budgétaire est quasiment stable en investissement (32,95 M€ en AP et 23,25 M€ en crédits de paiement) comme en fonctionnement (62,5 M€ en AE et 59,20 M€ en crédits de paiement).

□ *L'action en faveur du sport et des loisirs*

L'enveloppe consacrée aux sports et loisirs pour 2013 confirme les axes de développement de la politique régionale en faveur de l'accès de tous les franciliens au sport et aux loisirs quelles que soient leurs pratiques. Ce soutien entend également encourager l'emploi régional, les ligues et les comités régionaux générant par leurs activités et leurs impulsions locales, des possibilités d'embauche reconnues et pérennes.

La dotation budgétaire en investissement (51,40 M€ d'AP et 34,60 M€ de crédits de paiement) est principalement centrée sur le site sportif olympique de Vaires-sur-Marne, équipement majeur au service de la pratique sportive de haut niveau pour l'aviron et le canoë kayak.

Avec 10 M€ d'AE et un montant équivalent de crédits de paiements, la Région poursuivra en fonctionnement les différents volets de sa politique (conventions avec les ligues et comités sportifs régionaux, aide au déplacement de jeunes sportifs, soutien à des événements majeurs, maintien de la qualité d'accueil des bases de plein air et de loisirs ou encore aide au départ en vacances de familles en situation de précarité).

□ *Le développement d'une politique de citoyenneté régionale*

Avec 5,94 M€ en AE et 5,39 M€ en crédits de paiement, la politique de citoyenneté vise à mieux associer la société civile au fonctionnement et à la vitalité institutionnelle régionale.

2.2.5 - L'action de la Région au-delà des frontières franciliennes

□ *Les actions de la coopération régionale*

Elles visent à créer les conditions d'un développement équilibré entre la Région Ile-de-France et les régions voisines à l'échelle du Bassin parisien. Le budget pour 2013 (2,2 M€ d'AP et 0,4 M€ de crédits de paiement) s'inscrit dans la poursuite des engagements contractuels pris par la Région principalement dans le cadre du volet interrégional du CPER.

□ *L'engagement francilien sur la scène internationale*

Le budget 2013 (3,85 M€ d'AP et 4 M€ de crédits de paiement - 6,13 M€ d'AE et 6 M€ de crédits de paiement) réaffirme la priorité donnée à l'ancrage européen et à la projection internationale de l'Île-de-France, fondés sur une démarche partenariale et concertée.

2.3 Les recettes prévues au budget 2013

Les recettes permanentes inscrites au budget 2013 s'élèvent à 3 979,103 millions d'euros, en progression de +1,6% par rapport au montant inscrit au budget 2012.

Le produit de la fiscalité régionale (1 063,635 millions d'euros, nets du prélèvement opéré au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources, « FNGIR ») est attendu en augmentation de 1,7% en 2013. En effet, la région devrait percevoir en 2013 un montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) de l'ordre de 1 278,973 millions d'euros et un total d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) de 121,697 millions d'euros. Conformément à la législation, ce produit fiscal sera réduit d'un montant évalué à 687 millions d'euros environ afin d'alimenter le système de péréquation entre régions dont 670 millions d'euros au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et 17 millions d'euros pour le Fonds de péréquation de la CVAE. Au-delà, le produit de la fiscalité indirecte de la taxe sur les cartes grises est prévu, en 2013, en légère baisse par rapport au montant inscrit au budget 2012, sur la base des résultats observés en 2012, compte tenu des difficultés du secteur automobile.

Les autres recettes fiscales (TIPP, redevance pour création de bureaux, taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement, taxe sur les bureaux, contribution au développement de l'apprentissage) sont globalement attendues en hausse en 2013 de +2,5% par rapport au BP 2012, avec une légère baisse de la TIPP de -0,6% par rapport au BP 2012, compte tenu d'une plus faible consommation de carburant par les ménages. A l'inverse, le produit de la redevance pour création de bureaux devrait quant à lui ressortir en hausse du fait de la montée en charge progressive de la mesure de modernisation de la RCB prévue en lois de finances rectificatives 2010 et 2011.

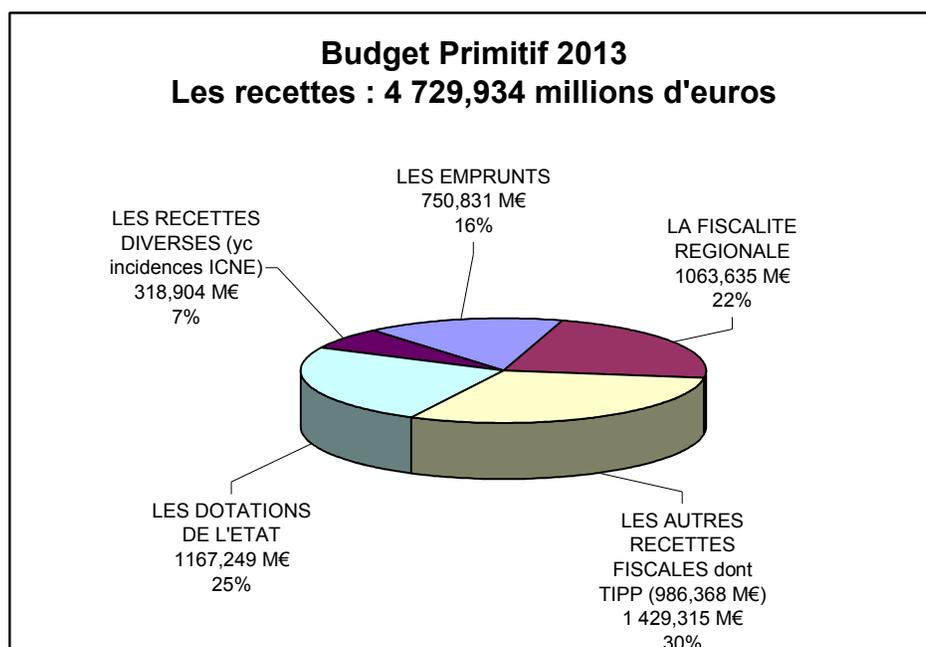
Le montant inscrit au titre des dotations de l'Etat (1 167,249 millions d'euros) est, pour sa part stable par rapport à celui du budget 2012, du fait du gel des dotations de l'enveloppe normée imposé par l'Etat.

Pour ce qui est des autres recettes (recettes sur créances et recettes diverses), avec un total de 318,904 millions d'euros, elles sont attendues en hausse de 3,4% par rapport à 2012.

Dans ce contexte, la Région entend poursuivre la politique financière rigoureuse et prudente qu'elle a menée au cours des dernières années, avec le souci d'assurer à la collectivité une structure de financement soutenable dans la durée, notamment en maîtrisant l'accroissement de l'encours de sa dette.

L'enveloppe d'emprunt ouverte au budget 2013 s'élève à 750,831 millions d'euros soit en baisse de 12,3% par rapport au budget 2012.

Le montant des recettes réelles inscrites au budget primitif 2013 se répartit comme suit :



LES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2013				
	BP 2012 (M€)	BP 2013 (M€)	Variation/ BP 2012 (%)	Variation/ BP 2012 (M€)
A. LA FISCALITÉ RÉGIONALE	1 045,994	1 063,635	1,7%	17,641
Nouvelle fiscalité 2011, dont	685,994	713,635	4,0%	27,641
CVAE	1 236,595	1 278,973	3,4%	42,378
Prélèvement FNGIR	-668,885	-670,000	0,2%	-1,115
IFER	118,284	121,697	2,9%	3,413
Certificats d'immatriculation des véhicules	360,000	350,000	-2,8%	-10,000
B. LES AUTRES RECETTES FISCALES	1 394,651	1 429,315	2,5%	34,664
Redevance pour création de bureaux	90,000	130,000	44,4%	40,000
Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement	23,300	25,397	9,0%	2,097
TIPP, dont	991,950	986,368	-0,6%	-5,582
TIPP attribuée en compensation des transferts de charges	842,350	842,368	0,0%	0,018
STIF	395,331	395,331	0,0%	0,000
Formations sanitaires et sociales	155,692	155,699	0,0%	0,007
Agents techniques des lycées	216,928	216,939	0,0%	0,011
Patrimoine	1,206	1,206	0,0%	0,000
VAE	0,732	0,732	0,0%	0,000
AFPA	55,019	55,019	0,0%	0,000
Forfait d'externat	17,442	17,442	0,0%	0,000
Produit de la modulation	78,600	75,100	-4,5%	-3,500
Produit de la TIPP Grenelle	71,000	68,900	-3,0%	-2,100
Taxe sur les bureaux	183,000	183,000	0,0%	0,000
Contribution au développement de l'apprentissage (CDA)	106,401	104,550	-1,7%	-1,851
C. LES DOTATIONS DE L'ÉTAT	1 166,635	1 167,249	0,1%	0,614
Dotation globale de fonctionnement - part forfaitaire	734,695	734,695	0,0%	0,000
Dotation générale de décentralisation (fonctionnement scolaire)	8,519	8,519	0,0%	0,000
Dotation de décentralisation formation professionnelle (hors ICF)	116,855	116,855	0,0%	0,000
Compensation transfert indemnité forfaitaire des apprentis (ICF)	118,915	119,007	0,1%	0,092
Fonds national de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) 1ère part	24,542	26,797	9,2%	2,255
FNDMA 2nde part (COM)	65,000	65,000	0,0%	0,000
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	86,089	86,089	0,0%	0,000
Dotation de compensation TP	4,671			
Dotation de compensation TH	6,840	10,287	-14,4%	-1,733
Dotation de compensation FB	0,509			
D. LES RECETTES SUR CRÉANCES	49,352	49,429	0,2%	0,077
Remboursement en capital	43,818	43,611	-0,5%	-0,207
Remboursement en intérêts	5,534	5,818	5,1%	0,284
E. LES RECETTES DIVERSES	258,935	269,707	4,2%	10,772
Amendes de police	59,167	64,415	8,9%	5,248
FCTVA	110,600	100,712	-8,9%	-9,888
Reversement du F.S.E	10,000	7,576	-24,2%	-2,424
Contribution des familles aux services de restauration et d'hébergement	24,100	24,100	0,0%	0,000
Produits financiers	32,268	25,304	-21,6%	-6,924
Divers	22,800	47,600	108,8%	24,800
TOTAL DES RECETTES PERMANENTES (nettes du prélèvement FNGIR : A+B+C+D+E)	3 915,567	3 979,335	1,6%	63,768
ICNE	-0,010	-0,232	2220,0%	-0,222
TOTAL DES RECETTES PERMANENTES (nettes du prélèvement FNGIR et yc incidence ICNE)	3 915,557	3 979,103	1,6%	63,546
LES EMPRUNTS	856,561	750,831	-12,3%	-105,730
TOTAL DES RECETTES	4 772,118	4 729,934	-0,9%	-42,184

3- Augmentation du montant nominal total du Programme

Conformément à l'article 7 de la délibération CR 118-12 adoptée par le Conseil Régional le 21 décembre 2012, le plafond du programme d'émissions de titres (EMTN) est porté à 5 milliards d'euros (5.000.000.000 euros).

Toutes les références à ce montant maximum figurant dans le Prospectus de Base sont réputées être modifiées en conséquence.

4 – Modifications du Prospectus de Base

A la page 52 du Prospectus de Base, la dernière phrase du paragraphe (2.3.2) rédigée comme suit :

« En septembre 2012, Fitch a confirmé la note triple AAA de la Région assortie d'une perspective négative. Le 8 octobre 2012, Standard & Poor's a attribué à son tour la note triple AA+ à la Région, avec une perspective négative et une note A1+ sur sa dette à court terme ».

est supprimée et remplacée par la phrase suivante :

« En septembre 2012, Fitch a confirmé la note AAA de la Région assortie d'une perspective négative. Le 8 octobre 2012, Standard & Poor's a attribué la note AA+ à la Région, avec une perspective négative et une note A1+ sur sa dette à court terme ».

RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'émetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Région Ile-de-France

33, rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Représentée par Madame Anne Bosche-Lenoir,

Directrice Générale Adjointe

Le 12 mars 2013



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°13-070 en date du 12/03/2013 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives, précisant les caractéristiques des titres émis.